

Dimanche 25 mai 2025

Mons (Haute-Garonne)



Règlement de la course

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses qu'il contient



Article 1 – ORGANISATION

Le Foyer rural de Mons organise le **dimanche 25 mai 2025 à Mons (31280)** le **TRAIL DE MONS**, course à pied nature, avec le soutien de la mairie de Mons.

Au programme

➤ **LA SEILLONNE – Trail de 23 km pour environ 500 mètres de dénivelé positif**

- Ouvert aux catégories Espoir, Senior et Master (personnes nées en 2005 et avant)
- Départ : dimanche 25 mai 2025 à 8h45
- Tarif : 23 € par coureur (hors frais d'inscription)
- Limité à 300 participants

Pour des raisons de sécurité, la durée maximale du trail de 23 km est limitée à 3h30.

➤ **LA PIGASSE – Trail de 14 km pour environ 300 mètres de dénivelé positif**

- Ouvert aux catégories Junior, Espoir, Senior et Master (personnes nées en 2007 et avant)
- Départ : dimanche 25 mai 2025 à 9h00
- Tarif : 14 € par coureur (hors frais d'inscription)
- Limité à 350 participants
- En 2025, cette course fait partie du *Challenge Levy* (règlement et classements sur www.challengelevy.com)

➤ **LA TRINCHANT – Trail de 4,4 km pour environ 50 mètres de dénivelé positif**

- Ouvert aux catégories Minimes, Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master (personnes nées en 2011 et avant)
- Départ : dimanche 25 mai 2025 à 11h00
- Tarif : 7 € par coureur (hors frais d'inscription)
- Limité à 100 participants

➤ **2 ANIMATIONS ENFANTS**

- Activité ludique sur route, non chronométrée, ouverte aux enfants nés de 2014 à 2018 (Éveil athlétique et catégorie Poussins)
 - Départ : dimanche 25 mai 2025 à 12h00
 - Tarif : 5 € par coureur (hors frais d'inscription)
- 2,4 km chronométré sur route, ouvert aux enfants nés en 2012 et 2013 (catégorie Benjamins)
 - Départ : dimanche 25 mai 2025 à 12h10
 - Tarif : 5 € par coureur (hors frais d'inscription)

Tous les départs sont donnés devant la salle des fêtes, jardin de l'ancien presbytère – 31280 Mons.
Les arrivées sont jugées au même endroit que les départs.



Les lieux et horaires de départ des courses, ainsi que toute information pratique sont indiqués sur le site internet de la course **trailemons31.fr**

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Article 2 – INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement sur internet, jusqu'au samedi 24 mai 2025 à 18h00, sauf si le nombre maximal de dossards est atteint avant cette date (pas d'inscription, papier, pas d'inscription sur place). Le nombre total de dossards toutes courses confondues est fixé à 800.

Site internet de la course : **trailemons31.fr**

Site internet du prestataire chronométrage pour l'inscription : **chrono-start.com**, rubrique « Inscriptions & Listing ».

Le paiement s'effectue par carte bancaire uniquement (ni chèques, ni espèces). Aucune inscription ne pourra être validée sans règlement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement, pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne réattribuant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Le dossard devra être entièrement visible et lisible durant toute la durée de la course.

Article 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute participation à l'une des courses est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

Pour les personnes majeures,

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- soit d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les personnes de nationalité étrangère, doivent également établir un PPS pour leur participation.

À noter. La présentation d'un certificat médical n'est plus acceptée.

Pour les mineurs,

- soit d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise (*), Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de

l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

() Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.*

Article 4 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité. L'inscription doit être complète lors du retrait (certificat médical ou licence fédérale ou autorisation parentale et questionnaire de santé pour les mineurs). Aucun dossard ne sera remis sans validation préalable du dossier sur internet.

Le retrait des dossards aura lieu :

- Samedi 24 mai 2025, de 10h00 à 14h00, au magasin Foulées Toulouse-Balma, 90 Chemin de Gabardie, 31200 Toulouse (près du centre commercial Gramont)
- Samedi 24 mai 2025, de 15h00 à 18h00, à la salle des fêtes de Mons (31280)
- Dimanche 25 mai 2025, de 7h45 à 12h00, à la salle des fêtes de Mons (31280).

Les épingles pour dossard ne sont pas fournies par l'organisation.

Article 5 – SÉCURITÉ ET SERVICE MÉDICAL

Les organisateurs prennent toutes dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible du circuit et des coureurs. La surveillance médicale est assurée par un médecin et une équipe de secouristes agréée.

Pour des raisons de sécurité, l'accompagnement des coureurs, en vélo ou autre, est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés.

Le parcours est indiqué soit par un marquage au sol, soit par des panneaux, soit par de la rubalise. Des signaleurs seront postés aux carrefours pour guider les coureurs et réguler la circulation.

Le plus grand respect des règles de propreté et de respect de la nature est demandé aux concurrents.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout problème, accident ou abandon doit être signalé immédiatement à l'organisation.

Article 6 - RAVITAILLEMENT

Les courses du Trail de Mons sont en **semi-autonomie**. Il est recommandé aux coureurs d'emporter avec eux de quoi assurer leurs besoins en nourriture et en eau pour toute la durée du parcours, notamment en cas de forte chaleur.

Des ravitaillements liquides et solides seront toutefois prévus sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée pour toutes les épreuves. La position des ravitaillements sera à la discrétion des organisateurs.

Chaque participant devra se munir de son propre gobelet réutilisable. Aucun gobelet ne sera disponible sur les différents postes de ravitaillement.

Article 7 – RESPONSABILITÉ

Responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est couverte par **SMACL Assurances** (Site : smacl.fr).

N° de sociétaire : 362447/P

Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 8 – DROIT À L'IMAGE

Les coureurs, par leur engagement au Trail de Mons, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés et vidéos pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

Article 9 – RÉCOMPENSES

Au vu des résultats enregistrés par notre prestataire chrono-start, des récompenses seront attribuées selon le tableau suivant :

Place/catégorie		La Seillonne 23 km	La Pigasse 14 km	La Trinchant 4,4 km	Animation enfants 2,4 km chronométré
Homme	1er	1	1	1	1
	2e	1	1	1	1
	3e	1	1	1	1
	1er Mons	1	1		
	1er minime			1	
	1er cadet			1	
	1er junior		1	1	
	1er espoir	1	1		
	1er senior	1	1		
	1er M0-M1	1	1		
	1er M2-M3	1	1		
	1er M4-M5	1	1		
	1er M6-M7	1	1		
	1er M8 +	1	1		
Femme	1er	1	1	1	1
	2e	1	1	1	1
	3e	1	1	1	1
	1er Mons	1	1		
	1er minime			1	
	1er cadet			1	

	1er junior		1	1	
	1er espoir	1	1		
	1er senior	1	1		
	1er M0-M1	1	1		
	1er M2-M3	1	1		
	1er M4-M5	1	1		
	1er M6-M7	1	1		
	1er M8 +	1	1		
	Dernier de la course (H ou F)	1			

Pas de cumul de récompenses : un concurrent cumulant deux podiums ou plus sur une même course se verra attribuer une seule récompense.

Les horaires de remise des récompenses seront communiqués sur le site **traildemons31.fr**

Article 10 – CONTACTS

Les renseignements utiles sur la course figurent sur le site **traildemons31.fr**

Vous pouvez contacter l'organisation :

- par mail : traildemons31@gmail.com
- par téléphone : 06 25 73 00 57 (Arnaud Saugeras)